

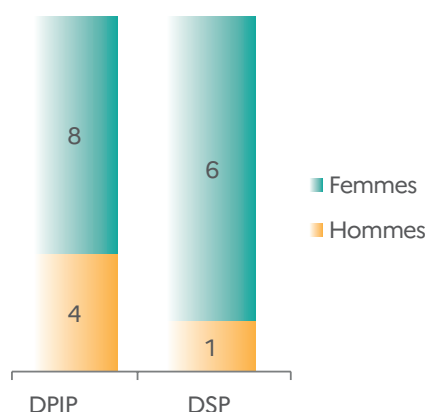
12^e promotion de DPIP en formation d'adaptation et1^{re} promotion de DSP en tour extérieurObservatoire
de la formation

À RETENIR

- > 19 stagiaires sont entrés en formation d'adaptation le 29 janvier 2024 pour une durée de 6 mois pour les 12 DPIP et d'un an pour les 7 DSP.
- > 19 personnes ont répondu au questionnaire, soit un taux de retour de 100%.
- > Parmi les DPIP, on compte 8 femmes et 4 hommes et, au sein des DSP, 6 femmes et 1 homme.
- > Âge moyen : 45,4 ans pour les DPIP et 47,3 ans pour les DSP.
- > Ancienneté moyenne : 18,4 ans pour les DPIP et 18,8 ans pour les DSP.
- > La principale perspective professionnelle est de faire carrière dans le grade.

MARS 2024

Graphique 1 : Répartition par genre – Effectifs



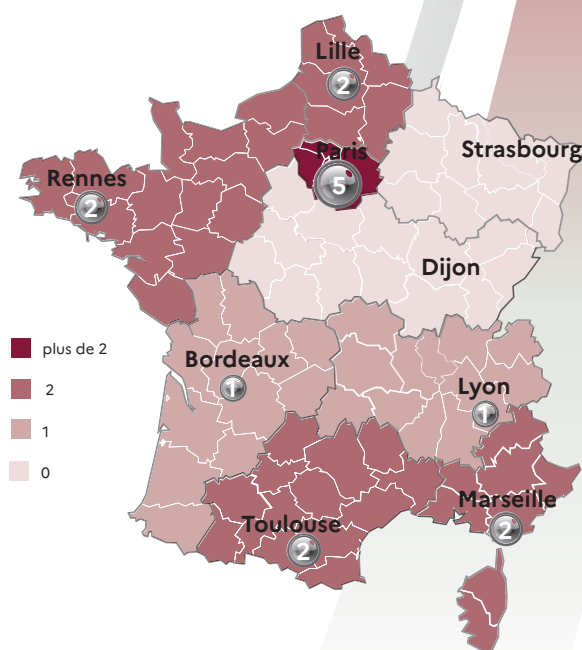
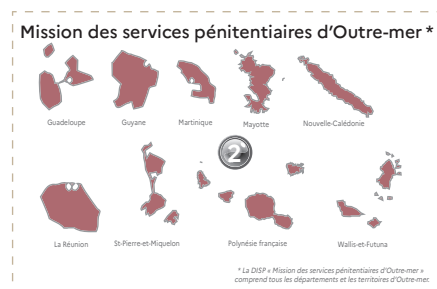
La 12^e promotion de DPIP en formation d'adaptation et la 1^{re} promotion de DSP en tour extérieur comptent 19 stagiaires dont 12 DPIP et 7 DSP.

Le profil des DPIP est majoritairement féminin avec 8 femmes et 4 hommes, âgés de 45,4 ans en moyenne. Les agents sont principalement en couple (11), et la moitié d'entre eux ont des enfants (6).

Le groupe des DSP est composé presque exclusivement de femmes (6) et compte un seul homme. L'âge moyen est de 47,3 ans, soit 1,9 ans de plus que leurs collègues DPIP. Six DSP sont en couple et parents.

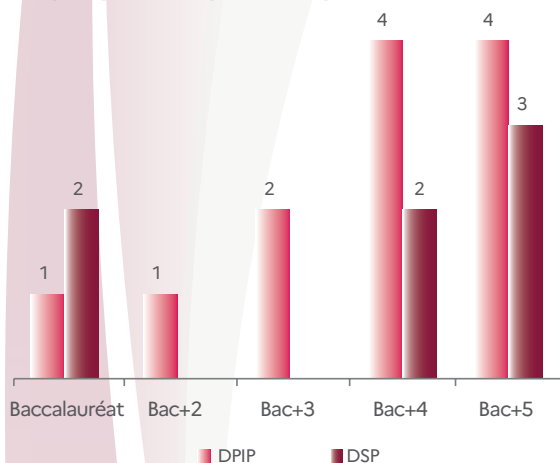
Graphique 2 : DISP de concours – Effectifs¹

La principale DISP de concours des agents est Paris (5 mentions), suivie par celles de Rennes, la MSPOM (Guyane), Toulouse, Lille et Marseille, avec respectivement 2 représentants chacune. Les DISP de Lyon et de Bordeaux comptent un agent chacune.



¹ Deux agents n'ont pas répondu à cette question.

Graphique 3 : Diplôme le plus élevé obtenu - Effectifs

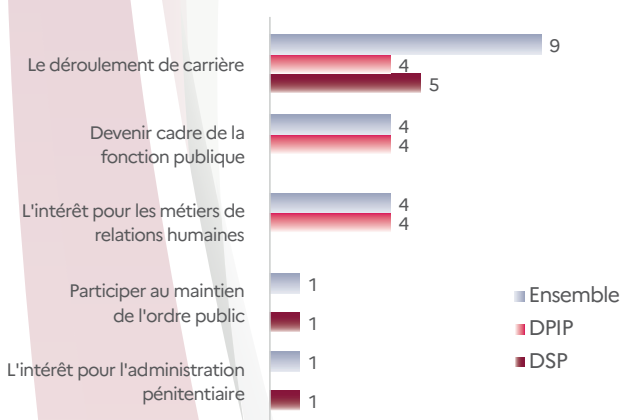


Tous les stagiaires détiennent au minimum un baccalauréat et 16 ont suivi des études supérieures. La majorité d'entre eux possède un bac+5 (7 mentions) ou un bac+4 (6).

Les deux principaux domaines de spécialisation des agents sont le droit (8 personnes) et les sciences littéraires (4).

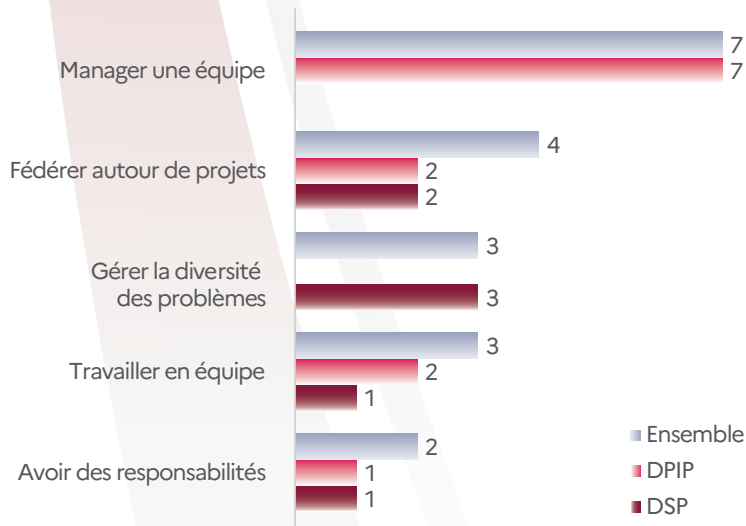
Avant d'entreprendre leur formation, 17 stagiaires présentaient déjà une expérience dans l'administration pénitentiaire, avec en moyenne 18,5 années d'ancienneté. Les derniers grades des agents en formation de DSP étaient ceux de DPIP (2 personnes) et de CSP (2). Un agent était attaché d'administration. Concernant les futurs DPIP, ils exerçaient tous le métier de CPIP avant de rentrer en formation. L'ensemble des agents a fréquenté 4,1 établissements en moyenne au cours de leur carrière.

Graphique 4 : Première motivation à devenir DPIP ou DSP – Effectifs



Les motivations des DPIP et des DSP en formation sont pour la plupart d'ordre utilitaire. Neuf personnes sont motivées par le déroulement de carrière et 4 souhaitent devenir cadre de la fonction publique. Les motivations professionnelles concernent l'intérêt pour les métiers de relations humaines, cité par 4 personnes, l'intérêt particulier pour l'administration pénitentiaire (1) et le maintien de l'ordre public (1).

Graphique 5 : Intérêt du métier – Effectifs



Les intérêts pour le métier varient selon les formations suivies. Les DPIP expriment un fort intérêt pour le management d'équipe (7 citations), le travail en équipe, l'action de fédérer autour d'un projet et la détention de responsabilité (5 personnes au total).

Les DSP ont des intérêts plus répartis : la gestion de la diversité des problèmes (3), l'action de fédérer autour d'un projet (2), le travail en équipe et le fait d'avoir des responsabilités (1 chacune).

Par ailleurs, les stagiaires imaginent que les principales difficultés du métier résident dans la gestion des ressources humaines (5 citations), l'isolement et l'urgence des événements quotidiens (3 citations chacun). La difficulté à faire accepter les décisions et à représenter l'autorité ont été citées deux fois chacune. Une personne appréhende la responsabilité pénale.

Les stagiaires ont deux perspectives professionnelles. La principale d'entre elles est le souhait de faire carrière dans le grade (13 personnes) et la seconde est de passer un autre concours de la fonction publique (1). Les autres répondants expriment ne pas encore avoir de perspective professionnelle spécifique (5).

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable de l'observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr - cecilia.lagarde@justice.fr

MARS 2024